Bordereau attestant l'exactitude des informations - MARSEILLE - 1303 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 17/07/2026 - 19646 - 2004 D 01865 - 479 859 373 - CABINET DENTAIRE MICHELET SEL 2 AMT DU DOCTEUR ATTIAS

SELARL 2 AMT DR ALAIN ATTIAS ET ASSOCIES

2 2 SQUARE MICHELET

13009 MARSEILLE

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2025

- Bilan actif-passif

- Compte de résultat

CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL

FC EXPERTISE
135 AVENUE DU PRADO

13008 MARSEILLE
04 86 57 27 00

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	600	600				
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles	469 800	1 139	468 661	469 621	960-	0.20-
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions	82 170	71 333	10 837	12 454	1 617-	12.98-
	Installations techniques, matériel et outillage	57 909	30 788	27 121	21 101	6 020	28.53
	Autres immobilisations corporelles	156 306	115 177	41 129	40 441	687	1.70
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	375 286		375 286	373 621	1 665	0.45
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	7 500		7 500	7 500		
	Total II	1 149 570	219 037	930 534	924 738	5 795	0.63
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés						
	Autres créances	44 070		44 070	45 748	1 678-	3.67-
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	3 287 601		3 287 601	2 946 728	340 872	11.57
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3)						
	Total III	3 331 670		3 331 670	2 992 476	339 194	11.33
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	4 481 241	219 037	4 262 204	3 917 215	344 989	8.81

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an 7 500
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 9 000)	9 000	9 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	38 400	38 400		
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	900	900		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	19 871	19 871		
	Report à nouveau	3 391 082	3 191 376	199 706	6.26
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	225 670	199 706	25 964	13.00
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	3 684 923	3 459 253	225 670	6.52
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques	98 500	98 500		
	Provisions pour charges				
	Total III	98 500	98 500		
DETTES (1)	**Dettes financières**				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	16 954	57 430	40 475-	70.48-
	Concours bancaires courants	177 770		177 770	
	Emprunts et dettes financières diverses	18 315	134 936	116 621-	86.43-
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	89 292	91 319	2 027-	2.22-
	Dettes fiscales et sociales	176 451	75 778	100 673	132.85
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes				
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	478 781	359 461	119 319	33.19
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	4 262 204	3 917 215	344 989	8.81
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	478 781	347 013		

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total	31/12/2024 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens	3 191		3 191		3 191	
Production vendue de services	982 566		982 566	886 178	96 387	10.88
Chiffre d'affaires NET	979 374		979 374	886 178	93 196	10.52
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation			6 000		6 000	
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			16 632	1 838	14 794	804.82
Autres produits			64	99	35	35.48
Total des Produits d'exploitation (I)			1 002 070	888 115	113 955	12.83
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements			271 808	279 915	8 107	2.90
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			177 636	229 831	52 195	22.71
Impôts, taxes et versements assimilés			8 454	7 451	1 004	13.47
Salaires et traitements			183 813	83 938	99 875	118.99
Charges sociales			90 933	95 923	4 990	5.20
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			17 395	14 635	2 760	18.86
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges			810	336	473	140.66
Total des Charges d'exploitation (II)			750 849	712 029	38 821	5.45
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			251 221	176 087	75 134	42.67
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	45 206	85 480	40 274-	47.12-
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	45 206	85 480	40 274-	47.12-
Charges financieres				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	292	594	302-	50.89-
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	292	594	302-	50.89-
2. Résultat financier (V-VI)	44 914	84 886	39 972-	47.09-
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	296 135	260 972	35 163	13.47
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII				
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	681	274	407	148.90
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	681	274	407	148.90
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	681-	274-	407-	148.90-
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	69 784	60 993	8 791	14.41
Total des produits (I+III+V+VII)	1 047 276	973 595	73 681	7.57
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	821 606	773 890	47 717	6.17
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	225 670	199 706	25 964	13.00

* Y compris Redevance de crédit bail mobilier / Redevance de crédit bail immobilier : 15 493 | 15 493

(3) Dont produits concernant les entreprises liees

(4) Dont interêts concernant les entreprises liees

2 AMT DR ALAIN ATTIAS ET ASSOCIES
SELARL
Au capital de 9 000 €
Siège social : 2 Square Michelet
13009 MARSEILLE
RCS MARSEILLE 479 859 373

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

ORDINAIRE ANNUELLE DU 05 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six
Le cinq juin, à 17 h.

Les associés de la SELARL « 2 AMT DR ALAIN ATTIAS ET ASSOCIES », se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Monsieur Alain ATTIAS préside la séance.

Le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent plus de la moitié des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- la feuille de présence (à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés) ;
- le rapport de gestion de la gérance ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le **31/12/2025**
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du code de commerce ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation. Puis Le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le **31/12/2025**
- Approbation des comptes de l'exercice clos le **31/12/2025**, et affectation des résultats,
- Le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du code de commerce,
- Approbation de ces conventions visées à l'article L. 223-19 du code de commerce,
- Quitus à la gérance,
- Rémunération de la gérance,

- Questions diverses.

Le Président donne lecture :

- du rapport de gestion de la gérance,

Le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, Le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Résolution n° 1

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le **31/12/2025** approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le **31/12/2025** lesquels font apparaître un résultat bénéficiaire de **225 669.98 €**.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 2

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2025** faisant ressortir un résultat bénéficiaire de **225 669.98** € et décide de l'affecter de la façon suivante :

En report à nouveau, pour un montant de 225 669.98 €.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois précédents exercices.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 3

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 4

L'Assemblée Générale décide d'entériner la rémunération des gérants, qui pour l'exercice écoulé s'est établie à **182 057.60 €** brut dont **62 057.60 €** de cotisations sociales obligatoires et facultatives outre le remboursement de ses frais sur justificatifs.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

AA

Résolution n° 5

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et par tous les associés présents.

La Gérance

